

PROTOCOLE DE MADRID

**Achèvement de l'examen d'office
Situation provisoire de la marque
(Règle 18bis du règlement du Protocole)**

I.	Office qui envoie la déclaration : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24/1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Téléphone : +(37322) 400 - 541 fax.: +(37322) 440 - 119
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1482290	
III.	Nom du titulaire : SDCIC CONSTRUCTION GROUP SHARES CO., LTD,CN NO.6 GUANGLAN ROAD, FUTIAN FREE TRADE ZONE, FUTIAN DISTRICT, SHENZHEN CITY 518000 GUANGDONG PROVINCE	
IV.	Informations concernant une éventuelle notification préalable de refus provisoire : Une notification de refus provisoire : <input checked="" type="checkbox"/> n'a PAS été envoyée par l'Office (règle 18bis.1)a)) <input type="checkbox"/> a été envoyée par l'Office (règle 18bis.1)b))	
V.	Informations concernant le délai d'opposition ou le délai pour présenter des observations : i) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence : 2020.05.22 ii) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin : 2020.06.22 Toute décision concernant les demandes d'enregistrement des marques peut être contestée par les tiers pendant un mois dès que la décision a été faite publique. La contestation a un effet en suspens. La contestation, présentée par écrit et argumentée, se considère déposée seulement après que la taxe établie soit acquittée (Loi No. 38-XVI de 29 février 2008 sur la protection des marques, Article 47. Contestation des décisions concernant les demandes d'enregistrement des marques).	
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 	
VII.	Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : 2020.05.22	